

INSTITUT TONY GARNIER



APPEL A COTISATIONS 2026

Madame, Monsieur,
Cher.e.s ami.e.s,

Pour accompagner et amplifier l'action de notre association, nous vous invitons à prendre ou à renouveler votre adhésion à l'Institut Tony Garnier, association loi 1901. Votre appui nous permettra de développer nos activités, de conserver notre indépendance et d'être plus efficaces dans la protection et la valorisation du patrimoine Tony Garnier.

Le montant de la cotisation a été fixé par l'assemblée générale à 10,00 € pour les étudiants, à 50,00 € pour les membres adhérents, à 100,00 € pour les réseaux associatifs et à 550,00 € pour les institutions partenaires.

Cette cotisation peut être versée à l'association dès à présent, par chèque à l'ordre de l'Institut Tony Garnier, par virement ou via Hello Asso, depuis notre site web www.institut-tonygarnier.fr

En vous adressant par avance nos sincères remerciements, nous vous prions d'agrémenter l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le conseil d'administration,
la Trésorière.

BULLETIN D'ADHÉSION 2026 A L'INSTITUT TONY GARNIER

Mme/M. (NOM, Prénom) :

Adresse :

Adresse e-mail :

Montant de l'adhésion annuelle : 50,00 euros (adhérent.e) / 10,00 euros (étudiant.e) / 100,00 euros (réseaux associatifs) / 550,00 euros (membre bienfaiteur ou institution) – Entourer le montant correspondant, svp.

Merci de bien vouloir renvoyer ce bulletin au nouveau siège social de l'association, en indiquant le mode de paiement : chèque / virement / versement via Hello Asso – Entourer le paiement correspondant, svp.

**Institut Tony Garnier
Fort de Vaise
27, Bld Saint-Exupéry 69009 Lyon**

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901

Déclarée en Préfecture du Rhône (parution au JOAFE le 13 juin 2020)

SIEGE SOCIAL ET CORRESPONDANCE GENERALE :

Fort de Vaise 27, Bld Saint-Exupéry 69009 LYON

SITE WEB : www.institut-tonygarnier.fr